

Madame la directrice de la DGCL,
Mesdames, Messieurs les membres du CSFPT

Depuis le 13 septembre 2017, Paris est officiellement désigné ville hôte des Jeux Olympiques de 2024.

7 années plus tard, et à 36 jours de l'ouverture de cet événement, les sapeurs-pompiers professionnels mobilisés ne savent toujours pas quelle compensation leur sera attribuée.

Il n'y a pas de mot assez fort pour dénoncer cette situation !

Ce jour, aurait pu être l'occasion de reconnaître à juste titre l'engagement sans faille de ces femmes et de ces hommes envers la population en présentant deux textes :

- Le premier, élargissant le champ d'application de l'indemnité de mobilisation opérationnelle (IMO) pour des événements comme les Jeux Olympiques ;
- Le second, revalorisant les taux horaires bruts compris à ce jour entre 15,47 € et 21,36 € selon le grade détenu.

En effet, à la différence de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire, le taux horaire de l'IMO ne varie pas en fonction :

- De la période travaillée,
- Du traitement brut de l'agent, mais selon une catégorie qui regroupe plusieurs grilles indiciaires différentes.

Madame la directrice de la DGCL, c'est le moment de reconnaître à sa juste valeur dans le cadre de renforts engagés hors de leur département ou au profit d'un État étranger, le taux horaire des heures supplémentaires des sapeurs-pompiers professionnels !

Mesdames et messieurs les élus, c'est le moment de soutenir vos sapeurs-pompiers dans leur revendication légitime de revalorisation de l'IMO : l'État doit prendre à sa charge les dépenses liées à l'engagement de moyens extérieurs au département et mobilisées par le représentant de l'État !

Les sapeurs-pompiers professionnels vous regardent et attendent une réponse forte de votre part.

Paris, le 19 juin 2024